

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011**

**Séance du 22 avril 2011**

CG 11/3<sup>ème</sup>/BP-VI-vœu1

**VOEU RELATIF À LA LGV DANS LA TRAVERSÉE  
DU TARN-ET-GARONNE  
présenté par Messieurs les Conseillers Généraux**

**Les Conseillers Généraux soussignés,**

- *Souhaitent rappeler leur extrême vigilance quant à la défense des intérêts des Tarn-et-Garonnais dans la définition du tracé définitif de la LGV Paris-Toulouse ;*
- *Rappellent le vœu qu'ils ont adopté à l'unanimité à l'occasion de la session du BP 2010 ainsi que leur demande quant à la juste prise en considération des impacts, notamment humains, induits par ce projet ;*
- *Conscients de l'intérêt de cette infrastructure pour le développement et l'avenir des territoires et des populations, ils considèrent néanmoins très fermement, et en solidarité avec l'ensemble des élus et citoyens impactés par le futur tracé, qu'un projet ne saurait être considéré d'utilité publique dès lors qu'il ne recueillerait pas l'adhésion des territoires traversés ;*
- *Aussi et face au refus manifeste du maître d'ouvrage Réseau Ferré de France de diligenter les discussions et les négociations nécessaires à la prise en compte de la voix des élus, expression des territoires qu'ils représentent, les Conseillers Généraux :*
- *réaffirment qu'aucun engagement financier ne sera pris par le Département de Tarn-et-Garonne tant que ces préalables démocratiques ne seront pas satisfaits*

- *souhaitent alerter le Ministre en charge de cette question sur les engagements pris par l'État ainsi que sur les obligations de concertation qui ont été assignées à RFF ;*
- *en appellent à la solidarité de la Région Midi-Pyrénées et de son Président.*

## **LE CONSEIL GÉNÉRAL**

Après en avoir délibéré,

- Adopte le vœu susvisé à l'unanimité.

Le Président,